



**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**  
Immeuble Woodin Center  
Plateau, Avenue Noguès  
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53  
Fax : (225) 20 21 42 97  
Email : [contact@kpmg.ci](mailto:contact@kpmg.ci)

## **Contrat de Désendettement et de Développement C2D**

**Projet « CORENA »**

**Rapport d'audit financier  
Exercices 2013 et 2014**

Période allant du 20 septembre 2013 au 31 décembre 2014  
Rapport d'audit financier  
*Ce rapport contient 24 pages*

## **Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club - bâtiment 7 - bureaux n°3  
Boulevard Latrille, Abidjan,  
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

*À l'attention de Madame la Coordonnatrice*

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « CORENA » pour la période allant du 20 septembre 2013 au 31 décembre 2014.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie);
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet sur les exercices 2013 et 2014.

### **Responsabilité de la préparation des états financiers**

Les Cellules de suivi du Projet (CSP), sont responsables de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne permettant de garantir que, la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit, de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des

risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

**a) Procédures de passation de marchés**

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet et qui doivent être financés par le C2D, sont acquis conformément aux procédures de la Direction des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

**b) Compte bancaire dédié**

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom des CSP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

**c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée**

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

**d) Système de contrôle interne**

Évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

**e) Protection des actifs**

S'assurer que les CSP ont mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du

programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

*f) Exécution physique*

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent, et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

## **1 Examen des états financiers du projet**

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « CORENA », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant du 20 septembre 2013 au 31 décembre 2014, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées, et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement .

## **2 Résultats des procédures convenues**

### *a) Procédures de passation de marchés*

Nos diligences relatives aux procédures de passations des marchés font apparaître des constatations décrites à la section 3 de notre rapport.

### *b) Compte bancaire dédié*

Les transactions réalisées sur les comptes bancaires dédiés au Projet « CORENA » sont conformes aux accords de financement. Ces comptes présentent un solde cumulé créditeur de 2 500 000 000 francs CFA au 31 décembre 2014.

### *c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée*

Les dépenses engagées dans le cadre du projet sont inscrites dans les comptes du Secrétariat Technique qui les a préfinancés.

### *d) Système de contrôle interne*

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.

**e) Protection des actifs**

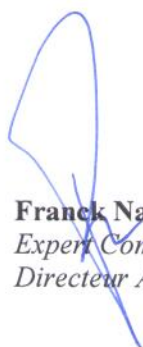
Lors de nos travaux, nous avons constaté qu'aucun actif n'a été acquis avec les fonds de la subvention.

**f) Exécution physique**

Nos diligences relatives à la revue des activités techniques du projet, permettent de confirmer l'exécution effective de ces activités. Nos constatations détaillées sont décrites dans la section 4 de notre rapport.

Abidjan, le 16 février 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI



**Franck Nangbo**  
*Expert Comptable Diplômé*  
*Directeur Associé*



**Marcel Kopoin**  
*Associé*

## **Sommaire**

	Pages
<b>1 Contexte et objectif de la mission .....</b>	<b>8</b>
<b>2 Volet audit des comptes du projet .....</b>	<b>11</b>
<b>3 Volet revue des passations de marchés .....</b>	<b>20</b>
<b>4 Volet analyse de l'exécution physique .....</b>	<b>21</b>

## **1 Contexte et objectif de la mission**

### **1.1 Contexte de la mission**

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre par le Gouvernement d'importantes mesures, visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'assainissement des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'Environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4.090 milliards de francs CFA sur un stock de 6.373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD) à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'État de Côte d'Ivoire et l'État français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de francs CFA. À cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1.900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;



- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), une structure permanente, placée auprès du Premier Ministre, ayant pour mission d'assister le COS-C2D et le CTB-C2D, dans l'exécution de leurs missions ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D) assure également les projets et programmes du C2D.

Débutée depuis novembre 2011, l'instruction des projets a atteint aujourd'hui la dernière étape pour la plupart des secteurs de concentration. À ce jour, plusieurs Conventions d'Affectation dans divers secteurs (Santé, Éducation-Formation-Insertion, Infrastructures routières, Eau et Assainissement, Agriculture et Biodiversité), et des contrats d'exécution ont été déjà signés pour la mise en œuvre effective des projets du C2D.

C'est dans ce contexte que, notre cabinet a été sélectionné à la suite d'un appel d'offre international, pour conduire l'audit des différents projets au niveau des CSP et des UCP. Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « CORENA », pour la période allant du 20 septembre 2013 au 31 décembre 2014.

## **1.2 Objectifs de la mission et son déroulement**

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste, à donner l'assurance à l'État français et à l'État ivoirien, que les ressources allouées au titre du C2D sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés.

À cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période;
- Donner son opinion sur l'état de la position de la trésorerie (encaisses et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet à la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;

- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « CORENA », se sont déroulés en novembre 2015 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet. Le volet examen de l'exécution physique conduit avec notre expert, a permis d'échanger avec les services techniques des structures en charge de l'exécution.

Nous avons dans le cadre de notre mission, rencontré les structures impliquées dans ce projet :

- Le cabinet du Ministère en charge des Eaux et Forêts ;
- Le Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- La CSP CORENA C2D MINEDD ;
- La Direction Générale de l'OIPR ;
- Le Secrétariat Exécutif permanent de la REDD+ ;
- La Direction de la SODEFOR;
- L'AFD ;
- La CSP MINEF

## 2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « CORENA », se présentent comme suit au 31 décembre 2014 en francs CFA:

<b>TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES</b>					
<i>Période: 20 septembre 2013 au 31 Décembre 2014</i>					
<b>EMPLOIS</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>
Dépenses opérationnelles	0	2	Solde d'ouverture	-	
			Banque	-	
			Caisse	-	
			<b>Ressources perçues</b>	<b>2 500 000 000</b>	1
			Approvisionnement MINESUDD	950 000 000	
			Approvisionnement MINEF	750 000 000	
			Fondation parcs et réserves	800 000 000	
Dépenses de fonctionnement	177 009 354	3	<b>Dettes</b>	<b>177 009 354</b>	3
Dépenses préfinancées MINESUD	168 214 451		Dettes de préfinancement du ST C2D pour le MINESUDD	168 214 451	
Dépenses préfinancées MINEF	8 794 903		Dettes de préfinancement du ST C2D pour le MINEF	8 794 903	
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>2 500 000 000</b>	4			3
Banque	2 500 000 000				3
Caisse	-				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2 677 009 354</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 677 009 354</b>	

## Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2014

### Note 1 : Ressources du projet

Les fonds reçus au cours des années 2013 et 2014, au titre du projet « CORENA », s'élèvent à un montant total de **2 500 000 000** de francs CFA.

Nous avons adressé un courrier de confirmation de solde et de demande des relevés bancaires à l'Agent Comptable Central du Trésor.

L'exploitation des documents obtenus, nous a permis de confirmer le montant des fonds perçus par le projet.

### Note 2 : Dépenses opérationnelles financées par le ST C2D

L'état financier du projet ne présente aucun montant au titre des dépenses réalisées sur la période. C'est parce que ces dépenses ont été exécutées à partir des fonds Etudes et pilotage du Secrétariat technique (ST). Ce préfinancement par le Secrétariat technique du C2D a été fait en attendant la levée des conditions suspensives.

Ainsi, sur la base des opérations du Secrétariat Technique, il apparaît que les dépenses opérationnelles réalisées pour le compte du projet « CORENA », s'élèvent à un montant total de 183 405 651 francs CFA composé des coûts suivants :

Composantes bénéficiaires	Financement	Notes
MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL	63 679 650	<b>a</b>
REDD+; SST	15 460 000	<b>b</b>
FPRCI		
OIPR	79 909 221	<b>c</b>
Total MINESUD	<b>159 048 871</b>	
SODEFOR	24 356 780	<b>d</b>
MINEF APPUI INSTITUTIONNEL		
Total MINEF	<b>24 356 780</b>	
<b>Total General</b>	<b>183 405 651</b>	

Nous avons audité ces dépenses en analysant les documents suivants :

- L'arrêté 802 du 3 décembre 2013 portant fixation des salaires et indemnités du personnel de la CSP ;
- Les arrêtés de nomination du personnel de la CSP ;

- Les ordres de paiement ;
- Les relevés bancaires ;
- L'état des dépenses préfinancées par le Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement, pour le compte des composantes du projet « CORENA »;
- Bon de commande, factures, bon de livraison et attestations de services fait.

Les résultats de nos travaux sont présentés ci-après par type de dépenses :

**a. Composante MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL**

La composante « MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL » présente des dépenses totales pour 63,679 millions de francs CFA, et se décompose comme suit par nature:

Composante	Nature de la dépense	Montant en FCFA
MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL	Paiement de marché relatif à l'étude et l'impact social et publication DAO	58 504 018
	Atelier pour validation de l'étude et l'impact social	5 175 632
Total		<b>63 679 650</b>

Le montant de 58,5 millions de francs CFA, correspond au paiement du marché relatif à l'étude d'impact social, et aux frais de publication du DAO pour des montants respectifs de 57, 495 millions de francs CFA et 1, 008 millions de francs CFA.

Les frais d'atelier pour la validation des rapports provisoires, et l'étude d'impact social et le manuel de procédure, s'élèvent à 5,175 millions de francs CFA.

Nos travaux et diligences nous ont permis de confirmer que les différents montants payés pour le compte de la composante « MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL », sont corrects et conformes aux activités réalisées.

**b. Composante REDD+ ; SST**

La composante « REDD+ ; SST » enregistre des dépenses totales de 15,460 millions de francs CFA et se présente comme suit :

<b>Composante</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant</b>
MINESUDD / Composantes REDD+ SST	Etude de faisabilité SST	10 300 000
	Frais d'organisation d'ateliers pour l'étude	5 160 000
<b>Total</b>		<b>15 460 000</b>

Les dépenses relatives à la réalisation de l'étude de faisabilité SST pour la gestion et la conservation des ressources naturelles de la Côte d'Ivoire, sont de 10,300 millions de francs CFA.

Les frais d'organisation d'ateliers pour l'étude de faisabilité sont de 5,160 millions de francs CFA.

Nos travaux et diligences nous ont permis de confirmer que les différents montants payés pour le compte de la composante « REDD+, SST », sont corrects et conformes aux activités réalisées.

**c. Composante OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves)**

L'état des dépenses par nature de la composante OIPR se présente comme suit :

<b>Composantes</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant</b>
OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves)	Marché relatif à la mission de "Réalisation de l'audit organisationnel et fonctionnel de l'OIPR	29 126 460
	marché relatif à l'élaboration du manuel de gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves/MINESUDD	50 782 761
<b>Total</b>		<b>79 909 221</b>

Le montant total de 79,909 millions de francs CFA concerne les paiements de marchés, réalisés par le ST du C2D pour la composante OIPR dans le cadre de la levée des conditions suspensives. Il s'agit :

- De la réalisation de l'audit organisationnel et fonctionnel de l'OIPR ;
- De l'élaboration du manuel de gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves.

Nos travaux et diligences nous ont permis de confirmer que les différents montants payés pour le compte de la composante « Préservation des Parcs et Réserves », sont corrects et conformes aux activités réalisées.

**d. Composante SODEFOR (Gestion durable de 90 forêts classées)**

La composante SODEFOR a été réalisée par la SODEFOR, mais sous la supervision de la cellule du projet.

Le montant de 24,35 millions de francs CFA correspond à un ensemble de dépenses réalisées, en vue de la levée des conditions suspensives relatives à la composante SODEFOR. Il s'agit notamment de :

- La réalisation des travaux relatifs à l'évaluation et à l'actualisation du manuel de procédure de la SODEFOR ;
- La mise en œuvre d'un audit organisationnel et opérationnel du service de cartographie.

Nos travaux nous ont permis de confirmer la réalisation des activités et le paiement des dépenses afférentes, en conformité avec les contrats.

**Note 3 Dépenses de fonctionnement préfinancées par le ST C2D**

Sur la base des opérations financées par le Secrétariat Technique, il apparaît que les dépenses de fonctionnement réalisées pour le compte du projet « CORENA », s'élèvent à un montant total de 177 009 354 francs CFA composé des coûts suivants :

<b>Composantes bénéficiaires</b>	<b>Préfinancement</b>	<b>Notes</b>
MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL	9 424 544	<b>a</b>
REDD+; SST	77 237 410	<b>b</b>
FPRCI	18 000 000	<b>c</b>
OIPR	63 552 497	<b>d</b>
Total MINESUDD	<b>168 214 451</b>	
SODEFOR	5 182 000	<b>e</b>
MINEF APPUI INSTITUTIONNEL	3 612 903	<b>f</b>
Total MINEF	<b>8 794 903</b>	
<b>Total General</b>	<b>177 009 354</b>	

Nous avons audité ces dépenses en analysant les documents suivants :

- L'arrêté 802 du 3 décembre 2013 portant fixation des salaires et indemnités du personnel de la CSP ;

- Les arrêtés de nomination du personnel des CSP ;
- Les ordres de paiement ;
- Les relevés bancaires ;
- L'état des dépenses préfinancées par le Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement pour le compte des composantes du projet « CORENA » ;
- Bon de commande, factures, bon de livraison et attestations de services fait ;

Les résultats de nos travaux sont présentés ci-après par type de dépenses.

**a. Composante MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL**

La composante « MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL » présente des dépenses totales pour 9,424 millions de francs CFA, et se décompose comme suit par nature:

Composante	Nature de la dépense	Montant en FCFA
MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL	Achat de carburant	899 850
	Indemnité de fonction	4 338 710
	Achat de consommables pour matériel informatique et fourniture de bureau	377 499
	Frais de mission et d'ateliers	3 808 485
Total		<b>9 424 544</b>

Les dépenses d'achat de carburant, les indemnités de fonction, les achats de consommables et de fournitures de bureau, correspondent aux différentes charges de fonctionnement relatives à la mise en œuvre des activités de la composante, pour un montant total de 5,6 millions de francs CFA.

Le montant de 3,8 millions de francs CFA, correspond à l'organisation de l'atelier de pré-validation et de validation du rapport provisoire de l'étude d'impact social.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que les différents montants payés pour le compte de la composante « MINESUDD APPUI INSTITUTIONNEL », sont corrects et conformes aux activités réalisées.



**b. Composante REDD+ ; SST**

La composante « REDD+ ; SST » enregistre des dépenses totales de 77,237 millions de francs CFA et se présente comme suit :

Composante	Nature de la dépense	Montant
MINESUDD / Composantes REDD+ SST	Indemnités	2 670 968
	Rémunération des consultants	20 875 000
	Frais d'organisation d'ateliers	47 196 442
	Achat de fourniture	500 000
	Achat de carburant	1 000 000
	Publicité	4 995 000
	Total	<b>77 237 410</b>

Les dépenses d'achat de carburant, les indemnités de fonction, les achats de consommables et de fournitures de bureau, les rémunérations des consultants et les frais d'organisation d'ateliers pour un montant total de 72,24 millions de francs CFA, correspondent aux différentes charges de fonctionnement relatives à la mise en œuvre des activités de la composante.

Les frais de publicité pour 4,9 millions de francs CFA concernent la conception de supports de communication REDD+ ; SST.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que les différents montants payés pour le compte de la composante « REDD+ ; SST », sont corrects et conformes aux activités réalisées.

**c. Composante Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI)**

Le montant total des dépenses exécutées au titre de la composante FPRCI s'élève à 18 millions de francs CFA. Ces dépenses sont relatives à l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de communication de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que les différents montants payés, sont corrects et conformes aux activités réalisées.

**d. Composante OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves)**

L'état des dépenses par nature de la composante OIPR se présente comme suit :

<b>Composantes</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant</b>
MINESUDD / CORENA OIPR	Frais d'ateliers	17 835 655
	Études et marchés	12 800 000
	Acquisition de logiciel	14 936 440
	Acquisition de mobiliers	14 936 440
	Indemnité de fonction	3 470 968
	Frais de mission et d'hôtel	120 000
	<b>Total</b>	<b>63 552 497</b>

Le montant de 17 millions de francs CFA correspond, aux frais d'organisation de (3) trois ateliers d'élaboration des plans d'opérations 2014 de la Direction Générale de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et des Parcs Nationaux de la Comoe, d'Azangny et du Mont Sangbé.

Le montant de 12,8 millions de francs CFA correspond, au paiement de la retenue de garantie et des 80% du marché, relatif à la réhabilitation des bureaux de la Direction de la zone ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

Un logiciel de planification et de gestion de projets, ainsi que des mobiliers, ont été acquis pour des montants respectifs de 14,9 millions de francs CFA et 14,9 millions de francs CFA.

Les indemnités de fonction de 3,4 millions de francs CFA, sont celles versées au Chargé de la composante OIPR.

Les frais de missions et d'hôtel correspondent, à ceux payés dans le cadre de la participation aux visites des travaux de réhabilitation des bureaux de la zone ouest.

Nos travaux et diligences nous ont permis de confirmer que les différents montants payés pour le compte de la composante « OIPR », sont corrects et conformes aux activités réalisées.

**e. Composante SODEFOR (Gestion durable de 90 forêts classées)**

La composante « SODEFOR » se présente comme suit :

Composante	Nature de la dépense	Montant
SODEFOR	Atelier de pré-validation du rapport provisoire sur le manuel de procédures administratives, comptables et financier	5 182 000
Total		<b>5 182 000</b>

Les dépenses réalisées pour le compte de la composante SODEFOR, concerne l'atelier de validation sur le manuel de procédures administratives, comptables et financier.

Nos travaux et diligences nous ont permis de confirmer que le montant payé pour le compte de la composante « SODEFOR », est correct et conforme à l'activité réalisée.

**f. Composante MINEF APPUI INSTITUTIONNEL**

La composante « MINEF APPUI INSTITUTIONNEL » se présente comme suit :

Composante	Nature de la dépense	Montant
MINEF / CORENA APPUI INSTITUTIONNEL	Indemnité de fonction	3 612 903
Total		<b>3 612 903</b>

La dépense réalisée pour le compte de la composante MINEF, concerne les indemnités de fonction payées au responsable de la composante.

Nos travaux et diligences nous ont permis de confirmer que les différents montants payés pour le compte de la composante « MINEF APPUI INSTITUTIONNEL », sont corrects et conformes aux activités réalisées.

**Note 4 : solde bancaire**

Les comptes bancaires du projet « CORENA », présentent un solde créditeur de 2 500 000 000 de francs CFA au 31 décembre 2014. Ce montant est confirmé par les relevés bancaires reçus de l'ACCD.

Le montant de 2,5 milliards de francs CFA correspond aux fonds reçus, ce qui indique que les ressources affectées au projet n'ont pas servi aux activités réalisées au cours de

la période. En effet, les activités ont été financées à partir des fonds du volet étude et pilotage gérés par le Secrétariat Technique du C2D.

### **3 Volet revue des passations de marchés**

Les marchés du projet « CORENA » ont été passés par les Maîtres d'Ouvrage et Maître d'Ouvrage délégués et financés par le secrétariat technique du C2D. Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « CORENA », nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Vérifier si les méthodes de passations de marchés, d'évaluation et d'adjudication, ont été respectées, conformément aux dispositions du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Vérifier si les critères de sélection des consultants sont respectés, en mettant en exergue le principe de clarté et de transparence de l'évaluation des offres ;
- Examiner la conformité de l'exécution du contrat avec les dossiers d'appel d'offres approuvés ;
- Analyser les risques en matière de respect des principes d'acquisitions, de contrôle, de compétences et la capacité de gestion du personnel de l'agence d'exécution, et plus généralement ceux liés au système national ;
- Vérifier si tous les avis d'appel d'offres ont été suivis, et si les procédures de publication ont été respectées conformément aux modèles qui fixent le contenu, notamment le canal de transmission des informations, les clauses contractuelles, les délais et date de soumission et d'ouverture des offres, les garanties exigées, l'adresse pour l'obtention des documents d'appel d'offres ;
- Effectuer un rapprochement entre le DAO et le dossier type d'appel d'offres, afin de vérifier si les conditions requises sont respectées : éligibilité, garantie de l'offre et bonne exécution, monnaies (de l'offre, de l'évaluation et du paiement), validité et formules d'ajustement des prix, preuve de la capacité du soumissionnaire à exécuter le contrat, critères d'évaluation, spécificités techniques, termes de références, non objection de l'AFD au DAO proposé ;
- Examiner et vérifier si les procédures d'ouverture des plis ont été respectées, notamment le respect des dates limites pour les soumissions, le délai entre la date limite de soumission et l'ouverture des plis, l'enregistrement de la présence des représentants des soumissionnaires ; le rejet de soumissions en retard ; l'ouverture de toutes les soumissions en temps opportun, la lecture des détails, le procès-verbal d'ouverture des plis, le procès-verbal des discussions des problèmes associés aux soumissions au moment de l'ouverture des plis ;

- Vérifier si la garantie de bonne exécution a été suivie : cohérence des délais avec les dossiers d'appel d'offres ; procès-verbaux des négociations relatives aux contrats de consultants et des modifications effectuées aux contrats de fournitures, travaux et services dans leur version finale.

A la suite de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies.

## **4 Volet analyse de l'exécution physique**

Au titre de la période 2013 et 2014, les activités opérationnelles du projet CORENA ont porté sur :

- L'élaboration du Programme d'Activités Annuelles pour les Parcs et Réserves ;
- La mise à disposition de consultants nationaux pour la rédaction des composantes 1b et 1c du R-PP (Readiness Preparation Proposal) du REDD+;
- La réalisation de l'étude d'impact social du projet CORENA C2D.

### **4.1 Description de l'élaboration du PAA**

L'objectif visé par la composante Parcs et Réserves, est de mettre en œuvre des actions urgentes, de sorte à restaurer à court terme le potentiel des trois aires protégées ciblées par le projet.

Dans ce cadre, l'OIPR a élaboré et validé un PAA qui décline le phasage annualisé de différentes activités à réaliser jusqu'en 2016.

L'opérationnalisation de ces activités contenues dans ce document de planification stratégique, validée par les différentes instances du projet, et qui cible plus d'activités sur les sites (suivi écologique; appui et sensibilisation des populations riveraines à la gestion des aires protégées; appui aux communautés riveraines; écotourisme; aménagement in situ - pistes; mirador; sensibilisation des populations , etc.), devra en principe permettre la composante Parcs et Réserves, d'améliorer considérablement le taux d'exécution des activités et d'atteindre les objectifs fixés.

### **4.2 Description du projet de mise à disposition de consultants nationaux pour la rédaction des composantes 1b et 1c du R-PP**

L'objectif global de la composante REDD+, est la mise en œuvre effective de la stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire, notamment par l'élaboration de l'Etude de faisabilité de la mise en œuvre d'un projet pilote REDD+. Une version provisoire du R-PP (Readiness Preparation Proposal) a été déjà élaborée.

Selon le R-PP, le projet pilote a pour finalité de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation, tout en améliorant les conditions de vie des populations riveraines des forêts concernées.

L'étude a procédé à une analyse du contexte national et du contexte de la zone d'exécution du projet pilote (profil environnemental, agro-écologique, bilan diagnostic des caractéristiques biophysiques et socioéconomiques, etc.), a ensuite déterminé les principales activités du projet, le cadre de mise en œuvre (gestion et coordination, cadre institutionnel, cadre logique et chronogramme des activités, système de suivi-évaluation, etc.).

Les activités du projet seront déployées selon trois principales composantes: (i) Développement territorial (aménagement du territoire; sécurisation des droits fonciers; santé Population Environnement.); (ii) Développement sectoriel (découplage agriculture-déforestation ; gestion durable des forêts et reboisement ; énergie domestique durable.); (iii) Mesure d'impact et appui au processus REDD+ national (impact climatique ; impact socio-économique et environnemental ; échanges nationaux ; recherche action).

### **4.3 Description du projet d'étude d'impact social**

Compte tenu des risques sociaux du projet dus à l'infiltration humaine dans les forêts classées et les parcs nationaux, ce dernier a été assorti, lors de la signature de la convention d'affectation, d'une condition suspensive commune aux premiers décaissements sur tous les comptes projets, formulée comme suit : « Validation par le MINEF, le MINESUDD et l'AFD du rapport final d'étude d'impact social et du plan de gestion social, portant sur les impacts sociaux des activités du Projet ». La convention d'affectation du projet a été signée le 20 septembre 2013.

L'étude d'impact social a été réalisée par le Bureau d'Etude et de Recherche pour le Développement (BERD) et livrée en mai 2014, suite à un travail de plusieurs mois avec les principales structures concernées (SODEFOR et OIPR), et à un atelier de deux jours d'échanges sur le rapport provisoire en février 2014.

Cette étude a permis de mettre en lumière l'ampleur du phénomène d'infiltrations, notamment dans les forêts classées couvertes par le projet, et d'amorcer un dialogue avec les différents partenaires. Cependant elle n'a pas permis d'apporter une réponse adéquate au phénomène que le plan de gestion social devait juguler, ni de couvrir l'AFD du risque réputationnel que ce financement lui faisait porter.

Il a donc été proposé à la partie ivoirienne, lors de la revue à mi-parcours du C2D en mai 2014, de renforcer la condition suspensive initiale et de demander la « Signature par le Ministre des Eaux et Forêts et par le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, d'une note d'engagement portant mesures d'atténuation des impacts sociaux du projet intitulé « Conservation des Ressources Naturelles de Côte d'Ivoire » sur les populations infiltrées et riveraines des forêts classées et des aires protégées. ».

La note d'engagement portant mesure d'atténuation des impacts sociaux du projet intitulé « Conservation des Ressources Naturelles de Côte d'Ivoire » sur les populations infiltrées et riveraines des forêts classées et des aires protégées, a été signée par le MINEF et par le MINESUDD le 8 juillet 2014.

En parallèle, l'AFD a initié un dialogue avec ces deux Ministères, la Primature et les Ministères en charge de l'Economie et des Finances et en charge du Budget, en vue de modifier la condition suspensive au premier décaissement de la convention, afin de donner un caractère juridique à la note d'engagement signée par les deux Ministres, et de pouvoir lever la condition suspensive rapidement sur l'ensemble des composantes, exceptée celle portant sur la SODEFOR, pour laquelle une condition additionnelle a été introduite (avis de non objection de l'AFD avant le 15 mars 2015 sur la politique de déplacements involontaires et de réinstallation des populations installées dans les forêts classées).

La condition suspensive au premier versement sur les comptes MINEF, MINESUDD, FPRCI et OIPR a été levée le 19 novembre 2014 ; la condition suspensive au premier versement sur le compte SODEFOR n'a pas pu être levée, conduisant à une annulation du financement au bénéfice de la SODEFOR le 14 mars 2015.

#### **4.4 Activités réalisées par le MINEF**

Au cours des exercices 2013 et 2014, les activités du MINEF ont portées sur les travaux préparatoires pour la levée des conditions suspensives.

#### **4.5 Diligences de l'auditeur et conclusions**

Nous avons effectué nos travaux en novembre 2015. Nos diligences ont porté sur :

- Des entretiens avec les différentes parties prenantes au contrat ;
- L'analyse des procès-verbaux de réunion ;
- La revue et l'analyse de la documentation technique ;
- L'analyse du contrat ;
- L'obtention et l'analyse des cahiers de charge ;

Ces diligences nous permettent d'attester que les travaux d'études sont réels, et réalisés en conformité avec le cahier de charges initialement validé entre les parties. Cependant, nos analyses ont permis de relever quelques points d'attention présentés ci-après :

##### **4.5.1 Recommandations spécifiques**

A l'issue des entretiens, les difficultés suivantes ont été identifiées:

- La levée tardive des clauses suspensives n'a pas permis la mise à disposition des fonds pour réaliser l'ensemble des activités prévues au cours de l'année 2014 ;

- Des lenteurs dans le processus de validation des rapports et études (concernant en particulier le REDD+) dû à une insuffisance des ressources humaines.

#### **4.5.2 Recommandations générales**

En 2015 et 2016, pour atteindre les objectifs fixés, le projet CORENA devrait passer à une phase plus opérationnelle (aménagement sur sites et activités d'implication/appui aux communautés; validation et mise en œuvre du Projet Pilote REDD+, etc.). Il est donc nécessaire d'accélérer le rythme d'exécution des activités des composantes du projet.

Présentement, les conditions favorables à une bonne exécution de ces activités existent. Il s'agit entre autres, de: la levée des clauses suspensives, l'existence de documents et d'outils de planification et de gestion du projet pour l'OIPR, l'existence d'une version provisoire du R-PP REDD+, la familiarisation avec les procédures de gestion du projet (toutes les composantes).

La mise en place d'un manuel d'exécution pour le projet « CORENA » est également indispensable.

Toutefois, l'atteinte des résultats va nécessiter la mobilisation de moyens humains et logistiques appropriés, en particulier pour la composante REDD+ SST.